

Paris, le 24 juillet 2015

Déclaration commune des associations d'élus de France

Soutenir les éleveurs français grâce à l'achat de viande produite en France dans le respect des règles de droit !

Les filières de production d'élevage française s'enfoncent dans l'une des crises les plus graves de leur histoire. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF) partagent les préoccupations des éleveurs confrontés à une concurrence déloyale et souhaitent que des solutions globales et durables soient apportées.

Les cours du porc, du bœuf, du lait sont en effet au plus bas ; ils ne couvrent même plus les coûts de production. Ces filières en perte de compétitivité et soumises à la volatilité des prix ont besoin de réformes structurelles. Néanmoins, des mesures conjoncturelles d'urgence sont nécessaires afin de redonner espoir aux éleveurs et leur permettre d'écouler leur production à un prix qui permette à chacun de vivre.

Face au désarroi des éleveurs, les collectivités locales sont prêtes à accompagner l'Etat dans sa responsabilité pour :

- Encourager un achat public responsable.
Dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat auquel sont confrontées les collectivités locales, le prix est trop souvent un critère privilégié érigeant les produits moins-disant en grand vainqueur des marchés publics. Les critères sociaux, environnementaux et territoriaux constituent autant d'indications intéressantes à utiliser dans l'achat public mais les clauses en question sont difficiles à mettre en œuvre, notamment dans les collectivités qui ne disposent pas de l'ingénierie juridique suffisante. La restauration collective doit pouvoir fournir aux exploitations françaises un marché captif. C'est pour cela que la réglementation des marchés publics doit évoluer, en lien avec la Commission européenne, afin que soit instauré un critère privilégiant la consommation nationale et locale sécurisé juridiquement.
- Valoriser l'économie de notre pays pour préserver les emplois des filières d'élevages.
Les campagnes de communication en faveur des productions françaises auront d'autant plus d'impact que les règles de la commande publique seront améliorées sur ce plan.

De leur côté, alors que l'ensemble des parties prenantes de cette crise demande légitimement au consommateur de privilégier des produits français garants d'une qualité reconnue, les collectivités territoriales souhaitent montrer l'exemple. C'est pourquoi, nous affirmons solennellement que les collectivités membres de nos associations sont prêtes à favoriser autant que possible les productions locale et nationale si la réglementation évolue positivement en ce sens. Aussi, après les annonces du gouvernement, l'AMF, l'ADF et l'ARF sont prêtes à engager rapidement un travail dans cette direction avec l'Etat.

Contacts presse :

ADF : Sophie Le Mouel

01.45.49.60.31

06.89.82.77.22

AMF : Thomas Oberlé

01 44 18 51 91

06 89 05 76 35

ARF : Emmanuel Georges-Picot

01.45.55.82.48

06.70.23.58.68